

et de la technologie; cet accord reflète l'importance croissante du Canada dans le domaine des progrès technologiques et une prise de conscience canadienne des progrès considérables réalisés par l'URSS dans divers domaines qui offrent de l'intérêt pour le Canada. Six groupes de travail ont été chargés d'examiner les possibilités d'une coopération mutuellement avantageuse dans divers secteurs industriels. Pendant la visite du premier ministre en URSS, un protocole de consultations a été signé afin de permettre à nos relations de se développer dans un cadre bien ordonné. Depuis la signature du protocole, des contacts au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires ont indiqué que les parties reconnaissent les avantages à retirer de consultations nombreuses et approfondies. Pendant l'été, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est rendu lui aussi en Union soviétique et il a été décidé de créer un comité mixte Canada-URSS qui étudierait les possibilités de coopération scientifique dans l'Arctique. Un accord général d'échanges, visant à étendre la portée des échanges entre les deux pays dans les domaines scientifique, technique, culturel et autres a été signé pendant la visite de M. Kossyguine au Canada. Il a été confirmé qu'au début de 1972, on entamerait des négociations afin de proroger l'Accord commercial canado-soviétique pour une autre période de quatre ans et que l'on examinerait, au cours de ces négociations, une proposition canadienne visant à instituer une commission mixte de consultation sur des problèmes de commerce.

La visite d'État faite au Canada, du 2 au 7 novembre, par le président Tito de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, accompagné de Madame Broz et de M. Tepavac, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a mis en lumière l'évolution importante qui a récemment caractérisé les relations canado-yougoslaves. Les faits marquants de la visite sont notamment l'échange de lettres visant à encourager les contacts et les échanges d'ordre scientifique et technique, la décision de principe touchant la suppression des visas de non-immigrant, ainsi que l'analyse complète des moyens qui permettraient de stimuler les échanges commerciaux dans les deux sens. Dans l'avenir, les deux pays doivent augmenter la fréquence de leurs consultations politiques, examiner la possibilité de conclure un accord-cadre selon lequel la Société pour l'expansion des exportations garantirait les investissements privés canadiens en Yougoslavie, et entamer des négociations en vue de la conclusion d'un accord sur l'aviation civile et d'une entente consulaire. Parmi les autres événements importants intervenus dans les relations canado-yougoslaves au cours de l'année à l'étude, citons une exposition de gravures contemporaines canadiennes, tenue à Belgrade en janvier, et la visite effectuée au Canada en mars par M. Dragoljub Budimovski, qui était alors secrétaire fédéral à l'Information de la Yougoslavie; en avril; le Collège de la Défense nationale a fait un autre voyage en Yougoslavie et en mai, M. Blazo Jovanovic, président de la Cour constitutionnelle de Yougoslavie est venu au Canada; le groupe canadien des *Festival Singers* a donné des concerts à Ljubljana, à Zagreb et dans d'autres villes de Yougoslavie. Une délégation de juristes éminents du Canada qui comprenait des représentants du ministère de la Justice a participé à la Conférence de la Paix mondiale par le Droit à Belgrade en juillet. Un accord de jumelage de villes a été conclu en 1971 entre la municipalité de York-Est (Ontario) et Skopje en Yougoslavie.

Les relations canado-roumaines ont été marquées aussi par d'intéressants événements en 1971, dont le plus important fut la visite au Canada, en juin, de M. Corneliu Manescu, ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, et de son épouse. Cette visite, rendue à la suite de